

Du 6/10/2026 au 6/11/2026

AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL **D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA** **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n°2026-82 en date du 20 août 2026, le Président la Communauté de Communes du Thouarsais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Cette modification n°3 porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh (parcelles BL7, BL8 et BL9) et au reclassement complet de la zone 1AUh en zone A (agricole) (parcelles BI3, BI4, BI5 et BI6) situées sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars.

Date de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera

DU 6/10/2026 à 9h30

AU 6/11/2026 à 17h00

pendant une durée de 32 jours consécutifs.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Dominique MOREAU, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers, par décision n°E26000099/86 en date du 6 août 2026.

Modalités d'organisation de l'enquête

Le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire : 5 rue Anne Desrays 79100 THOUARS.
- à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars : 1 rue Charles-Ragot, 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS.
- sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire, 5 rue Anne Desrays à Thouars, pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture habituels
- sur le site Internet : <https://www.thouars-communaute.fr>, onglet « Aménagement » - Évolution en cours - Modification n°3 du PLUi - Enquête publique.

Les observations éventuelles pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet,
- Être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire, 5 rue Anne Desrays 79100 THOUARS,

- Être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : **ep.modification3@thouars-communaute.fr**

Transmission des pièces et demande d'informations

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. De même toute information pourra être demandée auprès du pôle Aménagement Durable du Territoire au 05-49-66-68-68.

Permanences :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, lieux et heures suivantes :

- Le Mardi 6 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.
- Le Mercredi 21 octobre 2026 de 14h30 à 17h30 à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars.
- Le Vendredi 6 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions

La copie du rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, seront tenues à disposition du public un mois après la clôture de l'enquête publique, à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement du Territoire, à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars et sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais pendant un an.

Évaluation environnementale

Le projet de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais a fait l'objet d'une demande au cas par cas. Par décision MRAe NA-2026-016230/KK AC PLU en date du 7 mai 2026, le projet de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Suite de l'enquête publique

Après l'enquête publique, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais, éventuellement modifiée pour tenir compte des remarques, avis, observations émis lors de l'enquête publique et du rapport et avis du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du conseil communautaire.